



# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28  
jean-baptiste.verneuill@wanadoo.fr http://www.siaes.com



Syndicat - national - Indépendant  
de l'Enseignement du Second degré

affiliés à la  
**Fédération Autonome  
de l'Éducation Nationale**



- CONTRE**
- La DÉVALORISATION MORALE ET SOCIALE de notre profession.
  - Le RENONCEMENT, le LAXISME, la DÉMAGOGIE et l'ABAISSEMENT DES EXIGENCES.
  - La multiplication des actes d'INCIVILITÉ et de VIOLENCE et l'IMPUNITÉ pour leurs auteurs.
  - Le PASSAGE AUTOMATIQUE EN CLASSE SUPÉRIEURE.
  - Le POUVOIR ACCRU DONNÉ AUX CHEFS D'ÉTABLISSEMENT, AUX INSPECTEURS, AUX PARENTS.
  - La DÉGRADATION CONTINUE DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL.
  - La perte considérable de notre POUVOIR D'ACHAT.

## Le SIAES - SIES / FAEN DÉFEND L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE et ses valeurs :

- RESPECT DES PROFESSEURS, de leurs statuts, de leurs missions D'INSTRUCTION et d'éducation.
- Respect de la LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE des enseignants.
- Reconnaissance des prérogatives collégiales des professeurs en matière d'orientation et de passage en classe supérieure.
- RÉTABLISSEMENT DE L'AUTORITÉ et d'une ambiance de travail propice à la TRANSMISSION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE et à la réussite de chaque élève en fonction de ses capacités.
- Revalorisation des diplômes, conservant leur caractère national, afin de redonner à l'École de la République son rôle d'ascenseur social.
- Nous réaffirmons, contre les pseudo-pédagogues des « sciences de l'éducation », que le savoir n'est pas inné mais s'acquiert par l'effort, et que seul un spécialiste de sa discipline peut transmettre ce qu'il a acquis et ce pour quoi il a été formé.

Dans leurs prises de positions et par leurs votes successifs l'UNSA, le SGEN-CFDT et le SNALC-FGAF ont activement soutenu la loi Peillon et les décrets qui l'accompagnent.  
La FSU (SNES, SNEP), particulièrement complaisante, s'est abstenue.

Les principales conséquences de la Loi Peillon et des décrets :

- ABAISSEMENT DES EXIGENCES ET DU NIVEAU. Mise en place de l'école du socle.
  - ECLATEMENT DU SECOND DEGRÉ :
    - « primarisation » du collège rattaché à l'école primaire ; création du conseil école-collège ;
    - création du cycle de consolidation (CM1 - CM2 - Sixième) ;
    - « secondarisation » du supérieur : création du bloc Bac - 3 / Bac + 3.
  - MULTIPLICATION DE RÉUNIONS STÉRILES et EMPLOIS DU TEMPS « À TROUS ».
  - POLYVALENCE imposée (Enseignement Intégré de Science et Technologie).
  - SUPPRESSION DE LA NOTATION au nom de l'idéologie et mise en place d'une ÉVALUATION PAR COMPÉTENCES ayant pour seul but de tenter de masquer la baisse du niveau des élèves.
  - MODIFICATION DES STATUTS (entrée en vigueur dès septembre 2015).
  - POUVOIR ACCRU DONNÉ AUX CHEFS D'ÉTABLISSEMENT.
  - TERRITORIALISATION DE L'ÉCOLE.
  - AUGMENTATION DE LA CHARGE DE TRAVAIL. Menaces d'annualisation du service.
- ➔ Aucune amélioration pour l'instruction et l'éducation des élèves !  
➔ Une DÉGRADATION sans précédent pour les enseignants !  
➔ Le SIAES - SIES / FAEN S'EST TOUJOURS OPPOSÉ à cette « refondation » et DEMANDE L'ABROGATION DE CETTE LOI ET DE CES DÉCRETS.

Durant leur mandat, les commissaires paritaires du SIAES - SIES / FAEN ont systématiquement :

- réalisé des interventions en commission pour assurer une défense individuelle et collective ;
- réalisé et diffusé à toute la profession des comptes rendus des GT, CAPA et FPMA ;
- communiqué le résultat aux professeurs dont le dossier était examiné en commission.

Le SIAES - FAEN, le syndicat qui VOUS INFORME et qui DÉFEND VOS INTÉRÊTS matériels et moraux.

SANS COMPROMISSION et INDÉPENDAMMENT DE LA COULEUR POLITIQUE DU GOUVERNEMENT, le SIAES - SIES / FAEN combat les réformes qu'il juge contraires aux intérêts de l'école républicaine et aux intérêts matériels et moraux des professeurs.

Ne pas adapter ses revendications, ni adoucir ses propos, selon que la gauche ou la droite est au pouvoir, NE PAS TRAHIR ses mandats historiques et les convictions de ses adhérents et sympathisants, c'est cela la véritable INDÉPENDANCE SYNDICALE !

**Du 27 novembre au 4 décembre 2014, par internet, VOTEZ POUR LES LISTES SIAES - SIES / FAEN !**

## **PROFESSEURS AGRÉGÉS**

- Maintien et défense du concours national de l'Agrégation.
- Reconnaissance du haut niveau de qualification de vos diplômes et du concours.
- Défense des CPGE et des professeurs qui y enseignent. Refus de toute augmentation du service.
- Droit prioritaire pour les agrégés, affectés en collège ou TZR, à être mutés en Lycée, s'ils le désirent.
- Enseignement en priorité en Lycée (1<sup>ère</sup> et Terminale) et STS pour les agrégés qui le souhaitent.
- Service mixte (Secondaire / Supérieur) sur volontariat.
- Agrégés d'EPS : service de 15 heures hebdomadaires (12 h de cours + 3 h d'AS).
- Redéfinition claire et réduction des services des PRAG.

➤ Le SIAES, le SIES et le SAGES ont été les seuls syndicats à signer la pétition lancée par la Société des Agrégés demandant une AFFECTATION PRIORITAIRE DES AGRÉGÉS EN LYCÉE, avec bonification significative.

➤ Dans le cadre du mouvement intra-académique, les élus du SIAES sont régulièrement intervenus pour demander l'AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DE LA BONIFICATION sur les vœux de type lycée. LES AUTRES SYNDICATS ONT REFUSÉ.

➤ L'Agrégation et les Agrégés sont victimes d'attaques régulières, à tel point que l'existence même du concours, notamment externe, est désormais menacée. Certains syndicats partisans du « corps unique » demandent la suppression de l'agrégation.

➤ Le SIAES - SIES et le SAGES prennent clairement position et se posent en défenseurs de l'Agrégation.

**Le SIAES - SIES / FAEN  
LE Syndicat INDÉPENDANT !**

## **PROFESSEURS CERTIFIÉS**

- Création d'une agrégation dans toutes les disciplines.
- Promotion dans le corps des Agrégés sur des critères objectifs et un barème clair.
- Redéfinition claire et réduction des services des PRCE. *mais aussi ...* ↓↓↓

### **POUR TOUS : AGRÉGÉS, CERTIFIÉS, EPS, PLP**

- Des traitements revalorisés : - en augmentant fortement la valeur du point d'indice ;  
- en revalorisant la grille indiciaire de chaque corps.
- Maintien des concours nationaux de recrutement.
- Reconnaissance des diplômes acquis.
- Diminution de l'effectif des classes pour dispenser un enseignement de qualité.
- Droit à une véritable formation continue sur le temps de travail.
- Augmentation du contingent de Congés de Formation Professionnelle.
- Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe attribuées selon des critères objectifs et transparents ne laissant aucune place à l'arbitraire.
- Création d'un 12<sup>ème</sup> échelon et d'une classe exceptionnelle.
- Véritable médecine du travail préventive répondant aux besoins des personnels.
- Reconnaissance des risques et de la pénibilité du métier propres à chaque corps et à chaque discipline.
- Respect de la fonction de TZR par une réelle prise en compte des difficultés d'exercice.
- Aménagement des fins de carrière (ex : rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité).
- Tout enseignant ayant accompli une carrière complète doit pouvoir accéder à l'indice terminal de sa catégorie pour un départ en retraite à taux plein.
- Revalorisation des pensions civiles. Renégocier une réforme des retraites (pouvoir partir plus tôt, sans décote, avec prise en compte de la spécificité et de la pénibilité de nos métiers).



## **PROFESSEURS D'EPS**

- 18 heures hebdomadaires. Alignement de nos obligations réglementaires de service sur celles des Certifiés et des PLP (et HSA/HSE au même taux que pour eux).
- Maintien de l'Association Sportive dans l'établissement avec la liberté de choix d'animer l'AS (15 h de cours + 3 h d'AS) ou pas (18 h de cours).
- Obligation pour le chef d'établissement d'être président de l'AS (démission interdite).
- Installations et équipements sportifs de qualité, accessibles et praticables partout.
- Pour une EPS qui redonne du sens aux activités physiques, contre la paperasserie.
- Une formation initiale et continue moins didactique et plus pédagogique.
- Refuser une FPC de plus en plus virtuelle. Revenir à une formation de terrain faite d'échanges et de partage.
- Allongement de la durée du congé maternité.
- Interventions dans l'enseignement adapté sur volontariat et après formation.
- Promotion dans le corps des Agrégés sur des critères objectifs et un barème clair.

## **PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL**

- Revaloriser la voie professionnelle.
- Mettre fin à l'orientation par défaut en fin de 3<sup>ème</sup>, favoriser une orientation positive en voie professionnelle.
- Rétablissement du Bac Pro en 4 ans pour une meilleure formation.
- Suppression des CCF et rétablissement d'un examen ponctuel pour les disciplines de l'enseignement général et certaines disciplines du domaine professionnel.
- Revalorisation de l'indemnité de CCF (pour les disciplines où il serait maintenu) afin de tenir compte de la surcharge de travail occasionnée.
- Limitation du nombre d'élèves par classe à 24 pour les disciplines générales, à 12 pour les groupes en sections professionnelles, à 8 en SEGPA et EREA.
- Rétablissement des seuils de dédoublement et d'un horaire hebdomadaire pour les divisions de Bac Pro.
- Séparation systématique de demi-divisions lorsque les spécialités sont différentes.
- Augmentation des capacités d'accueil en SEGPA et EREA avec des ateliers opérationnels.
- Visite médicale tous les 2 ans pour tous les PLP exerçant en domaine professionnel.
- Arrêt de la régionalisation pour les Lycées Professionnels. Suppression de l'avis de la Région sur l'ouverture et/ou la fermeture des formations.
- Droit à l'heure de première chaire (pondération pour les heures enseignées en 1<sup>ère</sup> et Terminale Bac Professionnel).
- Ouverture de sections de BTS dans les lycées professionnels.
- Promotion dans le corps des Agrégés sur des critères objectifs et un barème clair.

*L'indépendance syndicale.*



Consultez notre site internet  
<http://www.siaes.com>

# TITULAIRES : vous votez pour 4 SCRUTINS

**Vote électronique  
du  
27 novembre 2014  
au  
4 décembre 2014**

	<b>CAPA</b> Commission Administrative Paritaire Académique	<b>CAPN</b> Commission Administrative Paritaire Nationale	<b>CTA</b> Comité Technique Académique	<b>CTM</b> Comité Technique Ministériel
<b>Professeurs de CHAIRE SUPÉRIEURE</b>	Pas de scrutin	   Liste d'union SAGES - SIES - SNCL		
<b>Professeurs AGRÉGÉS</b>	 Liste <i>S.I.A.E.S.</i> soutenue par le SAGES	   Liste d'union SAGES - SIES - SNCL		
<b>Professeurs CERTIFIÉS et AE</b>	 Liste <i>S.I.A.E.S.</i>	  Liste d'union SNCL - SIES		
<b>Professeurs d'EPS et CE d'EPS</b>	 Liste <i>S.I.A.E.S.</i>	  Liste d'union SIES - SNCL		
<b>PLP Professeurs de Lycée Professionnel</b>	 Liste <i>S.I.A.E.S.</i>	   Liste d'union SPIEN - SNCL - SIES		

# STAGIAIRES : vous votez pour 2 SCRUTINS

<b>STAGIAIRES</b> (Agrévés, Certifiés, EPS, PLP, CPE)	Pas de scrutin (sauf si déjà titulaire d'un autre corps)	Pas de scrutin (sauf si déjà titulaire d'un autre corps)		
---	--	--	--	---

# NON TITULAIRES : vous votez pour 3 SCRUTINS

<b>NON TITULAIRES</b> enseignement, éducation, surveillance, accompagnement	<b>CCPA</b> Commission Consultative Paritaire Académique			
--	--	---	--	---



# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28  
jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com

Syndicat - national - Indépendant  
de l'Enseignement du Second degré  
http://www.sies.fr



affiliés à la  
**Fédération  
Autonome  
de  
l'Éducation  
Nationale**



**DEUXIÈME SYNDICAT DE L'ACADÉMIE** tous corps confondus

## LE syndicat INDÉPENDANT.

**ACADÉMIQUE** avec le *S.I.A.E.S.*

**NATIONAL** avec le *SIES* **FÉDÉRÉ** au sein de la FAEN

**EXPÉRIMENTÉ** avec ses élu(e)s et responsables  
**REPRÉSENTATIF** par ses résultats aux élections

### *Halte à la désinformation !*

Un syndicat, peut-être à court d'arguments, diffuse des tableaux entretenant la confusion entre les résultats aux différents scrutins des élections professionnelles.

Le **SIAES** - FAEN, deuxième syndicat de l'académie, préfère pour sa part se consacrer pleinement à la défense collective et individuelle des collègues, diffuser régulièrement des documents présentant ses revendications et le compte-rendu du travail de ses élu(e)s avant et pendant les commissions (Groupes de Travail, CAPA, FPMA) et de leurs interventions quotidiennes au Rectorat.

Sans accorder à ce syndicat davantage d'importance que ne lui en donne sa représentativité réelle, nous sommes contraints de rétablir la vérité concernant la représentativité syndicale de chacun afin de mettre un terme à la désinformation. Vous trouverez ci-dessous les résultats des dernières élections professionnelles aux CAPA, commissions où est intégralement gérée la carrière des professeurs Certifiés, des professeurs d'EPS, des PLP et des CPE, et quasi intégralement gérée la carrière des professeurs Agrégés.

Cette même organisation laisse également entendre qu'elle serait partenaire du **SIAES** - **SIES** et de sa fédération, la FAEN, et vous invite à lui confier le suivi de votre dossier.

Nous vous mettons en garde contre cette désinformation indigne d'enseignants ayant pour mission de développer l'esprit critique des élèves dont ils ont la charge.

Le **SIAES** n'a jamais conclu d'alliance électorale ou de partenariat avec une autre organisation pour les élections académiques aux CAPA. Au niveau national (CAPN), le **SIES** a pour seuls partenaires les autres syndicats de sa fédération, la FAEN.

Ces résultats ont fait l'objet d'une publication officielle au Bulletin Académique spécial n° 248 du 21/11/2011 du Rectorat.

#### Scrutin d'Octobre 2011 :

#### Résultats académiques globaux pour le second degré

Tous corps (personnels titulaires) : Agrégés, Certifiés et AE, Professeurs et CE d'EPS, PLP, CPE, PEGC, CO-Psy.

Syndicat	Rang	% 2011
SNES, SNEP, SNUIPP	1 <sup>er</sup>	49,84 %
<b>SIAES - FAEN</b>	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>10,32 %</b>
CGT	3 <sup>ème</sup>	6,36 %
SNETAA-FO	4 <sup>ème</sup>	6,25 %
SGEN-CFDT	5 <sup>ème</sup>	6,15 %
SUD EDUCATION	6 <sup>ème</sup>	5,81 %
SE-UNSA	7 <sup>ème</sup>	5,35 %
SN-FO-LC	8 <sup>ème</sup>	4,81 %
SNALC-FGAF	9 <sup>ème</sup>	4,63 %
SNCL	10 <sup>ème</sup>	0,24 %
SNPCT	11 <sup>ème</sup>	0,23 %

Agrégés	% 2011	Certifiés	% 2011	EPS	% 2011	PLP	% 2011
SNES-FSU	56,86 %	SNES-FSU	56,17 %	SNEP-FSU	83,14 %	SNETAA-FO	40,74 %
<b>SIAES</b>	<b>11,97 %</b>	<b>SIAES</b>	<b>12,10 %</b>	<b>SIAES</b>	<b>10,47 %</b>	CGT	29,40 %
SNALC-FGAF	11,36 %	SN-FO-LC	7,19 %	SN-FO-LC	2,47 %	SE-UNSA	9,37 %
SGEN-CFDT	7,93 %	SUD	7,16 %	SE-UNSA	2,33 %	SGEN-CFDT	7,94 %
SUD	6,17 %	SNALC-FGAF	5,27 %	SUD	1,60 %	<b>SIAES</b>	<b>6,58 %</b>
SN-FO-LC	3,20 %	SGEN-CFDT	4,87 %			SUD	4,46 %
SE-UNSA	2,52 %	SE-UNSA	3,90 %			SNPCT	1,51 %
		CGT	3,35 %				

#### L'équipe de Commissaires Paritaires et responsables **SIAES** - FAEN à votre disposition

**Agrégés** : Nathalie BEN SAHIN REMIDI - Denis ROYNARD

**Co-responsable Agrégés** : Marie Françoise LABIT

**Certifiés** : Jean-Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE - Jessyca BULETE - Virginie VOIRIN VERNEUIL

**Co-responsables Certifiés** : André BERNARD - Jean Paul GARCIN - Thomas LLERAS

**Responsables EPS** : Jean-Luc BARRAL - Christophe CORNEILLE

**Responsables PLP** : Eric PAOLILLO - Virginie VITALIS

# Indépendance - Autonomie - Authenticité

Fondé en 1998, le **SIAES** est aujourd'hui un acteur incontournable du paysage syndical académique. Il est reconnu par les collègues pour son indépendance politique, idéologique et financière, sa proximité, la disponibilité et la qualité des conseils prodigués par ses responsables. Il est également respecté par l'administration pour ses interventions régulières et le travail de qualité de ses commissaires paritaires en Groupe de Travail, CAPA et FPMA. Progressant élection après élection, le **SIAES** est devenu, dès les élections de 2008, le deuxième syndicat de l'académie tous corps confondus dans le second degré, place qu'il a largement confortée lors des élections de 2011. Le **SIAES** est à l'origine de la création du **SIES**, sa structure nationale, en 2005. Le **SIES** présente des listes aux élections nationales. **SIAES** et **SIES** sont affiliés à la **FAEN** (Fédération Autonome de l'Education Nationale) qui regroupe des syndicats indépendants.

Le **SIAES**, le **SIES** et la **FAEN** ne bénéficient d'aucune subvention publique ou privée. Le **SIAES - SIES** refuse les ressources publicitaires. Le fonctionnement du syndicat repose exclusivement sur les cotisations des adhérents et parfois quelques dons. Aucun local n'est mis à la disposition du **SIAES - SIES** par l'administration, la commune, le département ou la région, contrairement aux autres syndicats, fédérations et confédérations. **Ce sont donc nos dirigeants qui mettent leur habitation personnelle à la disposition du syndicat.** Le **SIAES - SIES** n'emploie pas de secrétaire, l'ensemble du travail syndical est réalisé par des professeurs bénévoles qui communiquent leur numéro de téléphone personnel aux adhérents.

Avec un budget académique avoisinant les 50.000 euros, le **SIAES** rivalise avec des organisations syndicales, fédérales et confédérales bénéficiant de subventions publiques colossales, de ressources publicitaires et dont le budget académique est très largement supérieur (jusqu'à plus de 12 fois le budget du **SIAES**). Les cotisations du **SIAES** sont pourtant 2 à 3 fois moins chères que celles des autres syndicats, pour un service que nous estimons au moins égal, sinon largement supérieur.

Le **SIAES** est toutefois dénigré par ses concurrents, qualifié de « groupuscule », de « petit syndicat », attaqué par les uns le qualifiant de « syndicat de droite » et par les autres le qualifiant de « syndicat de gauche » !!! L'indépendance idéologique inscrite dans les statuts et le règlement intérieur du **SIAES** impliquant pour ses dirigeants de n'exercer, sous peine de démission, aucune responsabilité que ce soit dans un parti politique ou une association assimilée dérange visiblement certains de nos concurrents politiquement marqués.

Le **SIAES - SIES / FAEN** ne passe pas de « deal » avec le pouvoir en place en échange de faveurs. **SANS COMPROMISSION** et indépendamment de la couleur politique du gouvernement, le **SIAES - SIES / FAEN** combat les réformes qu'il juge contraires aux intérêts de l'école républicaine et aux intérêts matériels et moraux des professeurs. Ne pas adapter ses revendications, ni adoucir ses propos, selon que la gauche ou la droite soit au pouvoir, ne pas trahir ses mandats historiques et les convictions de ses adhérents et sympathisants, c'est cela la véritable indépendance syndicale !

Le **SIAES - FAEN**, le syndicat qui défend votre statut, votre liberté pédagogique et la reconnaissance de vos compétences disciplinaires. Le **SIAES - FAEN**, le syndicat qui défend la transmission des savoirs, des savoir-faire et l'autorité des professeurs.



Notation    Avancement d'échelon    Promotion à la Hors Classe  
Accès au corps des professeurs Agrégés par liste d'aptitude  
Mutation Inter ou Intra Académique    Phase d'ajustement des TZR  
Demande de temps partiel    Demande de Congé de Formation Professionnelle  
Demande de poste adapté ou d'aménagement du poste de travail  
Stagiaire    Titularisation    Contestation de la note administrative  
Conflit avec votre hiérarchie ou des parents d'élèves  
Agression    Vandalisme sur votre véhicule    Protection juridique du fonctionnaire

**Le calendrier des commissions est téléchargeable sur [siaes.com](http://www.siaes.com)**

**Les COMMISSAIRES PARITAIRES et les RESPONSABLES du SIAES - SIES / FAEN sont À VOTRE DISPOSITION**  
**pour VOUS ÉCOUTER, VOUS INFORMER, VOUS CONSEILLER,**  
**VOUS DÉFENDRE et VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES.**



**Suivez-nous sur Twitter**  
[https://twitter.com/syndicat\\_siaes](https://twitter.com/syndicat_siaes)  
[https://twitter.com/SIES\\_FAEN](https://twitter.com/SIES_FAEN)  
[https://twitter.com/FAEN\\_officiel](https://twitter.com/FAEN_officiel)

**Consultez nos sites internet**  
Site académique : <http://www.siaes.com>  
Site national : <http://www.sies.fr>  
Site fédéral : <http://www.faen.org>



**Toutes les informations sur votre carrière sont en ligne sur [www.siaes.com](http://www.siaes.com)**  
[http://www.siaes.com/publications/carriere/siaes\\_votre\\_carriere.htm](http://www.siaes.com/publications/carriere/siaes_votre_carriere.htm)

# FICHE de SUIVI SYNDICAL 2014-2015

## pour les COMMISSIONS PARITAIRES RECTORALES

Présent par ses élu(e)s dans les groupes de travail et les commissions paritaires académiques où est gérée votre carrière, le **SIAES - FAEN**, **deuxième syndicat de l'académie**, vous propose ses services.



*Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire  
Aix-Marseille*

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 80 13 44 28  
✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com



Si vous souhaitez que nous suivions votre dossier et être informé(e) de votre résultat, veuillez nous retourner la présente fiche, dûment complétée et **accompagnée - si vous n'êtes pas adhérent(e) - de 2 timbres à 0,66 €.**

**N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...**

**Nous vous remercions par avance pour votre confiance.**

Fiche à renvoyer à :

**VERNEUIL Jean Baptiste (S.I.A.E.S.) 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE**

Mme  M. NOM (en majuscules) .....

Prénom : ..... Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : ...../...../..... Situation familiale : ..... Enfants : .....

Adresse personnelle : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Courrier électronique : .....@.....

**Le courrier électronique est important pour recevoir les publications et communiqués du SIAES - SIES / FAEN**

Professeur Discipline : .....

Corps :  Agrégé  Certifié, A.E.  **Stagiaire**  CPE

Professeur d'EPS ou CE d'EPS  CO-Psy

PLP  Autres cas (préciser) .....

PEGC

MA / Contractuel / Vacataire

Echelon : .....  Classe normale  Hors classe Depuis le : ...../...../.....

Note pédagogique : ...../ 60 Note administrative : ...../ 40 Note globale : ...../ 100

Poste fixe Etablissement : ..... Commune : .....

TZR Zone : ..... Commune : .....

Etablissement de rattachement : ..... Commune : .....

ou AFA : ..... Commune : .....

### COMMISSIONS CONCERNEES : *Cochez la ou les commissions qui vous intéressent*

Avancement d'échelon  Hors classe / classe exceptionnelle  Congé formation professionnelle

Révision de note administrative  Changement de corps (liste d'aptitude) préciser type d'intégration .....

Mutation nationale (INTER)  Mutation académique (INTRA)  Carte scolaire (traité à l'INTRA)

RRS (ex - ZEP), APV, ECLAIR, REP+  poste adapté, aménagement de poste ...  Phase d'ajustement TZR

Cadre réservé aux commissaires paritaires.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 6/1/78 vous acceptez, en remplissant cette fiche, de fournir au S.I.A.E.S. les informations nécessaires à l'examen de votre carrière et lui demandez, en retour, de vous communiquer les informations vous concernant et auxquelles il aura accès par ses élus, commissaires paritaires. Vous l'autorisez, de ce fait, sauf demande contraire de votre part, à faire figurer ces informations dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi.

Adhérent(e) au S.I.A.E.S.  Non adhérent(e) au S.I.A.E.S. Date : ...../...../..... Signature :



**Syndicat Indépendant Académique  
de l'Enseignement Secondaire  
Aix-Marseille**



**Bulletin d'adhésion**

Madame     Monsieur

Bulletin d'adhésion également téléchargeable  
sur <http://www.siaes.com>

NOM (en majuscules) : ..... Nom de jeune fille : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Situation familiale : ..... Enfants : .....

ADRESSE : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

Courriel : .....@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du S.I.A.E.S.

CPE     PROFESSEUR    Discipline : .....

Corps :  Agrégé(e)     Certifié(e)     EPS     PLP    Grade :  Classe normale     Hors classe    Échelon : .....

POSTE FIXE    Établissement : .....

Commune : .....

TZR    Zone de remplacement : .....

Établissement de rattachement : .....

Affectation à l'année : .....

Retraité(e)     Stagiaire     Autre situation .....

Cotisation de ..... euros, réglée le ...../...../..... par  chèque bancaire     CCP

Signature :

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G  
et l'adresser, avec cette fiche, à la trésorière :  
**Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille**

*N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire,  
pour tout renseignement, information, aide...*

Il n'est jamais trop tard pour adhérer au **SIAES!**

**La cotisation court sur 365 jours.**

En réglant votre cotisation en Septembre 2014,  
vous serez adhérent(e) jusqu'en Septembre 2015.

Cotisations 2014 / 2015	Classe normale		Hors classe
	1 <sup>er</sup> au 6 <sup>eme</sup> échelon	7 <sup>eme</sup> au 11 <sup>eme</sup> échelon	
Chaires supérieures	112 €		
Agrégés	84 €	108 €	112 €
Certifiés, PLP, Prof. et CE d'EPS, CPE, PEGC, AE	72 €	95 €	99 €
Stagiaires : 35 € Retraités : 32 € Etudiants M1/2 : 25 € MA - Contractuels : 48 € Vacataires, Ass éduc/péda : 32 €			

**Tarif couple** : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

**Mi-temps** : 3/4 de la cotisation.

**Possibilité de paiement fractionné** :

Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée inscrite au verso (voire exceptionnellement 3, 4 ou 5 chèques en cas de difficultés financières).

**Impôts** : Crédit d'impôt de 66 % du montant de la cotisation (déduction ou crédit si non imposable).  
Reçu fiscal établi dès l'adhésion enregistrée.

**LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'ANNÉE 2014 EST DE 66 % :**

une cotisation de 25,00 € ne vous coûte réellement que 8,25 €  
une cotisation de 32,00 € ne vous coûte réellement que 10,88 €  
une cotisation de 35,00 € ne vous coûte réellement que 11,90 €  
une cotisation de 48,00 € ne vous coûte réellement que 16,32 €  
une cotisation de 72,00 € ne vous coûte réellement que 24,48 €

une cotisation de 84,00 € ne vous coûte réellement que 28,56 €  
une cotisation de 95,00 € ne vous coûte réellement que 32,30 €  
une cotisation de 99,00 € ne vous coûte réellement que 33,66 €  
une cotisation de 108,00 € ne vous coûte réellement que 36,72 €  
une cotisation de 112,00 € ne vous coûte réellement que 38,08 €

**À comparer avec ce que vous demandent les autres syndicats !!!**

La cotisation comprend l'adhésion au **SIAES** (académie), au **SIES** (national) et à la **FAEN** (fédération nationale).

La cotisation ouvre droit aux **services du SIAES** (deuxième syndicat de l'académie), du **SIES** (syndicat national) et de la **FAEN** (fédération nationale), à l'envoi des « *Courriers du S.I.A.E.S.* » et « *Lettres du SIAES* », régulièrement publiés et aux numéros spéciaux (« *Spécial Mutation* », guide TZR, EPS, ...).

Le **SIAES - SIES / FAEN** se veut enfin un syndicat **PROCHE** des personnels, à leur écoute et à leur disposition, à tout moment (nous communiquons nos numéros personnels aux adhérents), 7 jours sur 7 (y compris durant les vacances), de 8h00 à 20h00, par téléphone et, en permanence, par mail.